



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 70/17

Objet

Reprise de la gestion de la restauration scolaire par la CAGD au 1^{er} septembre 2017
- Situation du personnel

Secrétaire de séance

Colette HANRARD

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Conseil Communautaire
26 juin 2017
Abergement-la-Ronce - 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 56
Nombre de procurations : 20
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 20 juin 2017
Date de publication : 04 juillet 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, C. Demortier, A. Douzenel, JP. Fichère, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot suppléé par M. Gauthier, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
G. Soldavini à D. Bernardin, P. Verne à G. Fernoux-Coutenet, P. Blanchet à J. Thurel, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à A. Douzenel, P. Bouvret à A. Hamdaoui, JP. Cuinet à J. Péchinot, I. Delaine à C. Demortier, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JM. Sermier, P. Jaboviste à S. Kayi, P. Jobez à J. Gruet, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, E. Schlegel à S. Marchand, I. Voutquenne à I. Girod, L. Bernier à H. Prat, F. David à JP Fichère, M. Boué à JM. Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
JC Lab, S. Champanhet, JB. Gagnoux, S. Hédin, D. Chevalier, D. Baudard, V. Chevriaut, G. Coutrot.

En vertu de l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre. Toutefois, dans le cadre d'une bonne organisation des services, une commune peut conserver tout ou partie du service concerné par le transfert de compétences, à raison du caractère partiel de ce dernier.

Compte-tenu de la reprise de la gestion de la restauration scolaire par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} septembre 2017, il est fait état des communes et des personnels concernés par cette reprise :

Commune	Nb agents concernés	Nb total heures hebdo	Coût estimatif 2017 (14 semaines)	Coût estimatif annuel (36 semaines)
Abergement-la-Ronce	2	13	3 120 €	8 030 €
Authume	1	20	4 340 €	11 160 €
Brevans-Baverans	1	18	4 270 €	10 980 €
Champdivers	1	9	1 780 €	4 580 €
Champvans	1	20	4 270 €	10 980 €
Chevigny-Menotey	1	14	3 020 €	7 770 €
Choisey	1	18	3 590 €	9 230 €
Damparis	3	41	9 450 €	24 300 €
Foucherans	2	30,76	6 810 €	17 520 €
Le Deschaux	2	19	4 330 €	11 140 €
Parcey	2	16	3 820 €	9 820 €
Rochefort-sur-Nenon	2	30,52	7 610 €	19 570 €
Romange	2	39,32	9 150 €	23 530 €
Saint-Aubin	1	28	5 990 €	15 400 €
Sampans	1	18	4 260 €	10 950 €
Tavaux	4	51	12 810 €	32 940 €
Villette-les-Dole	1	12	2 460 €	6 330 €
Dole	20	276,32	63 010 €	162 030 €
TOTAL	48	673,92	154 090 €	396 260 €

Deux hypothèses peuvent être envisagées pour les agents concernés :

- le transfert du personnel à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : ce transfert étant facultatif lorsque l'agent exerce partiellement son activité dans un service transféré,
- ou la mise à disposition du personnel à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : cette mise à disposition étant effectuée à titre individuel, pour la partie du service transféré.

Compte tenu des délais, les agents concernés par cette reprise seront dans un premier temps mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, jusqu'au 31 décembre 2017.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole leur sera proposé et ceux-ci devront alors faire part de leur accord ou de leur refus. En cas de refus, ils seront de plein droit et sans limitation de durée mis à disposition, à titre individuel et pour la partie de leurs fonctions relevant du service transféré.

Une nouvelle délibération sera présentée avant la fin de l'année 2017 afin de préciser les décisions prises par chaque agent concerné par la reprise de la gestion de la restauration scolaire.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 27 juin 2017,

Le Conseil Communautaire **PREND CONNAISSANCE** de ces dispositions.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 26 juin 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Pôle Actions Educatives / Direction de l'Enfance Jeunesse
- Trésorerie Principale

